

- Contact : Chambre des métiers des Yvelines, 19, avenue du Général Mangin, 78008 Versailles Cedex, ☎ : 01.39.43.43.43, Fax. : 01.39.43.43.00.

- **Fonds de Développement des Petites et Moyennes Industries :**

Les taux d'intervention sont de 15% pour les petites entreprises (moins de 50 salariés et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 6,86 M€ et un total de bilan inférieur à 4,88 M€) et de 7,5% pour les moyennes entreprises (de 50 à 250 salariés et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 39,18 M€ et un total de bilan inférieur à 26,53 M€). Les secteurs prioritaires sont la défense, la mécanique, la plasturgie et l'ameublement. Cofinancé par l'Etat et la Région, le fonds vise au développement par la modernisation des outils de production. C'est une aide direct à l'investissement matériel. Le plafond est fixé à 3,05 M d'€ sur trois ans.

- Contact : Conseil Régional d'Ile de France, André JAUNAY, ☎ : 01.53.85.60.53 ou Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, 5 et 7 rue Pierre Lescot, 78 000 Versailles, ☎ : 01.39.24.82.40. fax : 01.30.21.54.71. @ : www.drire.gouv.fr.

- **EDEN : Encouragement au Développement des Nouvelles Entreprises.**

Le Grand Parc est concerné, comme tout le territoire français. Ce dispositif, créé par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité permet de soutenir les jeunes entreprises, par l'exonération de leurs charges sociales pendant 12 mois, l'attribution d'avances remboursables sans intérêt d'une durée maximale de 5 ans et de chèque-conseil.

- Contact : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, 34, avenue du Centre, Montigny Le Bretonneux, 78182 Saint-Quentin en Yvelines Cedex, ☎ : 01.39.44.10.00.

## **1.4.2. LES BONIFICATIONS ET GARANTIES D'EMPRUNT, L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (AIDES INDIRECTES)**

### **1.4.2.1. PRINCIPE :**

Les aides indirectes peuvent être mises en œuvre par toutes les catégories de collectivités mais avec des conditions différentes selon les sites d'implantation et leur classification au regard de l'aménagement du territoire ou de la Politique de la ville.

### **1.4.2.2. CAS DU GRAND PARC :**

En Ile de France, seules les opérations de réhabilitation de bâtiments existants peuvent faire l'objet d'une intervention des collectivités locales sous forme d'un crédit-bail. Les opérations sont étudiées au cas par cas. Elles doivent être justifiées par une carence de l'initiative privée et répondre à l'intérêt général d'aménagement du territoire. Ces éléments sont difficiles à argumenter en Ile-de-France et particulièrement dans les Yvelines où le taux de chômage est de l'ordre de 7 à 8% et où les promoteurs en immobilier d'entreprise sont très présents et actifs.

Le Grand Parc et ses communes n'ont pas institué de dispositifs en matière de garantie

d'emprunt.

- **OSEO bdpme :**

Pour faciliter l'accès des PME au crédit bancaire, OSEO bdpme permet de partager le risque de financement des PME avec les banquiers en garantissant partiellement ou en cofinçant.

- Contact : La Garenne Colombes ☎ : 01.46.52.92.00

- **Prêts Rénovation Vitrine :**

Ce dispositif, applicable à Versailles et prochainement sur Viroflay, vise à bonifier les prêts bancaires accordés aux entreprises qui rénovent leur vitrine. Le taux est de 3% en secteur sauvegardé ou en périmètre protégé et de 2% dans le reste de la ville.

- Contact : Développement économique de la Ville de Versailles, 4 avenue de Paris, 78011 Versailles cedex. ☎ : 01.30.97.80.15.

- **I-Source :**

Il s'agit d'un fonds d'amorçage issu de l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique pour les sociétés à fort potentiel de croissance dans les nouvelles technologies de l'information et des communications.

- Contact : I-Source Gestion, M. Didier MORET, 1, av Jean-Jaurès, 78000 Versailles cedex, ☎ : 01 39 23 02 00.

- **Ile de France Innovation :**

Cet incubateur est porté par l'Université de Versailles-Saint-Quentin et spécialisé dans les technologies de l'Informatique. Il centralise les recherches des différents instituts pouvant déboucher sur une création d'entreprise. Le but est d'accompagner les porteurs de projet en mettant à leur disposition des outils d'analyse, de conseil, des appuis techniques et technologiques. Cette entreprise aura la charge d'exploiter le résultat de ce travail collectif.

- Contact : M. Lionel MONTOLIU, 1 av de la République, 78190 Trappes ☎ : 01.30.69.18.46 – [www.idfi.net](http://www.idfi.net).

- **Ile-de-France Développement :**

Cette société de capital risque de proximité a pour objet de renforcer les fonds propres d'entreprises en phase de création, de développement ou de transmission. Ses capacités de participation au capital des sociétés retenues sont comprises entre 15 000 € et 300 000 € par projet. Les bénéficiaires sont les PME-PMI indépendantes du secteur industriel ou les prestataires de services industriels et technologiques, implantées en Ile de France.

- Contact : Ile de France Développement, parc des Erables, bâtiment 3, 66 route de Sartrouville, 78 233 Le Pecq Cedex, Pascal GAUTIER, ☎ : 01.30.15.64.00. Fax. : 01.30.15.64.09

- **Fonds régional de garantie :**

La Région Ile de France et la Banque de Développement des PME se sont associées pour favoriser la création et le premier développement des entreprises à potentiel, et pour la reprise des TPE et PME. Le fonds régional de garantie d'Ile de France consiste en une garantie élargie des concours bancaires (70% au lieu de 50%) et en des Contrats de Développement